La Consomption guerie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des poumons et de la gorge, et qui guérit radicalement la débilité nerveuse et toutes les maladies nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en allemand, français ou anglais, avec instruction pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si on adresse avec un timbre nommant ce journal, W.A. Noyes, 119 Powers Block, Rochester, N. Y.—1 déc. 1886—1a

AU PETIT NEGRE

520 rue Sussex, pour des chaussures de tout sortes et de tout prix. Exemple : chaussures élastiques pour hommes, d'une piastre et vingt-cinq cents en montant. Rappelez-vous que c'est à l'enseigne du petit nègre, porte voisine du *Canada*

NOTES COMMERCIALES

Chevrier Frères vendent toujours aux mêmes conditions — chaînes, montres, câdres, miroirs, albums, etc. etc.—Ces conditions sont : "par paiements à la semaine"

Hygiène.—Un des préceptes les plus rigoureux de l'hygiène domestique c'est de tenir les intestins, le foie et l'estomac en bon ordre. Le remède du Dr Sey, le grand remède du jour pour ces trois importants organes, est donc l'un des agents les plus utiles de l'hygiène domestique.

Toutes les personnes nerveuses ne devraient pas manquer d'Eau St-Léon, le meilleur remède.
DUNN, seul agent.

Allez chez Chevrier Frères pour vos encadrages—Le seul magasin où ils seront faits au prix coûtant 466 rue Sussex.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile, M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

Encadrages faits au prix coûtant, chez Chevrier Frères, 466 rue Sussex.

Unites metriques internationales

Leurs valeurs en unités canadiennes

LONGUEURS

Le MÈTRE (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre,) vaut 3 pieds 3 lignes, ou 1 verge et 1/10.
Le *décimètre* (10e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main.
Le *centimètre* (100e du mètre) vaut 3 lignes, ou 3/8 de pouce, largeur du bout du petit doigt.
Le *millimètre* (1000e du mètre) vaut 1/3 de ligne.
Le *décamètre* (10 mètres) vaut une demi-chaîne, ou 2 perches, ou 11 verges, ou 33 pieds.
L'*hectomètre* (100 mètres) vaut 5 chaînes, ou 110 verges, ou près de deux arpents.
Le KILOMÈTRE (1000 mètres) vaut 50 chaînes, ou 1100 verges, ou environ 2/3 de mille.

SURFACES

Le MÈTRE CARRÉ vaut 1 verge carrée et 2/10 ou près de 11 pieds carrés.
L'ARE ou *décamètre carré* vaut 4 perches carrées anglaises, ou 120 verges carrées.
L'*hectare* ou *hectomètre carré* vaut 2 acres 1/2, de sorte que 2 hectares font 5 acres.
Le *kilomètre carré* vaut environ 2/5 de mille carré, de sorte que 5 kilomètres carrés valent environ 2 milles carrés.

VOLUMES ET CAPACITÉS

Le MÈTRE CUBE, ou *stère* ou *tonneau*, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes, ou 220 gallons, ou près de 3 minots.
Le LITRE ou *décimètre cube* vaut environ 1 pinte.
Le *décalitre* (10 litres) vaut 2 gallons et 1/2.
L'*hectolitre* (100 litres) vaut 22 gallons.

POIDS

La TONNE métrique (poids d'un mètre cube d'eau) vaut l'ancienne tonne canadienne, ou un peu plus que la tonne anglaise
Le *quintal* métrique vaut 2 fois l'ancien quintal canadien, ou 2 fois et 1/5 le quintal anglais.
Le KILOGRAMME (poids d'un litre d'eau) vaut 2 livres et 1/5 (avoirdupoids), de sorte que 5 kilogrammes valent 11 livres.
Le GRAMME (poids d'un centimètre cube d'eau) vaut 1/28 d'once, ou un peu plus qu'une demi-dragme.

MONNAIES

Le FRANC vaut 1 chelin, ou 1/5 de piastre.
Le *centime* est la 100e partie du franc ; 5 centimes font 1 sou ou 1 centin.

CARTES PROFESSIONNELLES

OTTAWA

E. O. PIGEON

Assistant du Dr. C. A. Martin, chirurgien Dentiste **107 rue Sparks.**
Ottawa, 31 mars 1887—1a.

Dr. J. A. FISSIAULT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 25, Rue Sparks, en face du Russell
Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures du bureau de 9 a.m. à 5 p.m.
Ottawa, 17 nov. 1886—1a

A. J. A. ROBILLARD
MEDECIN VETERINAIRE
46 RUE YORK
Seu Canadien-Français diplômé au Collège d'Ontario jusqu'à ce jour.

Macdougall, Macdougall & Belcourt,
AVOCATS, PROCUREURS
Ontario et Québec.
"Scottish Ontario Chambers" coin des rues Sparks et Elgin, Ottawa.
HON. WM. MACDOUGALL, C. R.
FRANK M. MACDOUGALL.
N. A. BELCOURT, L.L. M.

Dr J. Nolin
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Elève du Collége Dentaire de Philadelphie, licencié pour la Province de Quebec, et diplômé du "Royal College of Dental Surgeons" d'Ontario,
Coin des rues Rideau et Sussex
Heures de bureau : 9 à 5.

Dr L. Coyteux Prevost
132, Rue Daly, Ottawa.
HEURES DE BUREAUX 8. à 10 a. m
" " 1. à 3 p. m.
" " 6. à 8 p m.

Valin et Adam
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS
ARGENT A PRETER.
BUREAU : **25 rue Sparks,** vis-à-vis l'Hotel Russell.
J. A. VALIN, A. A. ADAM
M. Adam, membre du barreau de Québec, s'occupera aussi des affaires requérant son attention dans cette province.

Dr Alfred Savard
BUREAU : —No 376 RUE CUMBERLAND
Ancienne résidence du Dr Prevost

L. A. Ollivier
AVOCAT
Bureau.—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.
ARGENT A PRETER

Dr C. G. Stackhouse
DENTISTE
M. le Dr C. G. Stackhouse, chirurgien et dentiste, tient son bureau au No 161 rue Sparks et a sa résidence privée au No 258, rue Albert Ottawa.
Le docteur extrait les dents sans causer de douleur à son patient en se servant du gaz aitrique oxidé dont il fait une spécialité.

CARTES PROFESSIONNELLES

HULL

MAJOR & TALBOT.
AVOCATS.
C. B. Major. **A. X. Talbot.**
Bureaux à Papineauville et à Hull coin des rues Britannia et Albert.
Suivent les cours de Circuit à Hull, Papineauville et Aylmer. la cour Supérieure, la cour Criminelle, les cours Suprême et de l'Echiquier.
Hull, 21 déc. 188.

Paul T. C. Dumais
INGENIEUR DE LA CITÉ DE HULL, ARPENTEUR FÉDÉRAL ET DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Arpentage des limites à bois, terrains miniers, division des lots de fermes exécutés aux conditions les plus faciles.
Bureau : Hôtel de ville, Hull. Résidence : King's Road, Hull

P Thos Desjardins
NOTAIRE PUBLIC
Secrétaire trésorier du comté d'Ottawa
Bureau et résidence : 117 rue Principale Hull Bureau à La Pointe à Gatineau.
Argent prêté sur propriétés foncières.

J. Malcolm McDougall, B. C. L.
Avocat, Procureur et Solliciteur. Aviseur légal du comté d'Ottawa.
RUE MAIN, AYLMER, P. Q.

Rochon et Champagne
AVOCATS
246 *Rue Principale, Hull*
A Rochon. L. N. Champagne, L.L.D

Département des Impressions et de la Papeterie

Les Statuts Revisés du Canada, 1886, édition anglaise, sont maintenant prêts. L'édition française est sous presse actuellement.
Prix des 2 volumes, ($5 00) cinq piastres. Aussi une quantité de divers autres volumes séparés. Listes de prix envoyés sur demande. Escompte ordinaire accordé au commerce.
B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie.
Ottawa, 4 mars, 1887.

Maison de Pension Privée
—TENUE PAR—
Mde. E. RENAUD,
No. 119 rue O'Connor, Ottawa

On trouvera à cette maison une pension de première classe de même que des chambres confortables, spacieuses et bien chauffées. Conditions avantageuses,
Ottawa, 1 Janvier 1887 1m

VENANT D'ÊTRE RECUES
10,000
ROULEAUX DE TAPISSERIES
De tous genres et de tous prix.
Aussi, assortiment complet et varié de
Peintures, Huile, Mastic,
Et tous les articles qui d'ordinaire font partie d'un magasin de ce genre.
Tous les ouvrages sont exécutés sous la surveillance même de M. Philibert.
Une visite est sollicitée.
G PHILIBERT
PEINTRE.
208 RUE DALHOUSIE OTTAWA.

Collége International, Commercial
ET PREPARATOIRE.
INSTITUT D'EDUCATION
DE FRAWLEY.
Transporté au No. 474, Rue Sussex.

Ce collége bien connu pour le cours commercial qui s'y donne s'est ouvert MARDI, le 14 courant.
Je me suis associé pour le présent terme commercial du collége trois professeurs de haut mérite et de grandes capacités.
L'objet du collége est
1er—D'accorder la facilité d'apprendre rapidement aux jeunes élèves qui ne peuvent suivre le cours ordinaire des autres colléges ou accadémies.
2ème—De préparer les élèves pour le Service Civil et la Matriculation et de passer les examens comme Ingénieurs.
3ème—Pour donner l'avantage à ceux qui sont en retard dans leurs études, d'acquérir les connaissances dont ils ont été privés.
Il est de la plus haute importance que les élèves commencent à l'ouverture même des cours afin de subir avec succès les examens de Novembre, Janvier et Mai.
H. J. FRAWLEY, M. A.
N. B.—L'Institut s'est assuré les services du Professeur J A. GUIGNARD pour donner un cours de FRANÇAIS, embrassant la Grammaire, la Composition et la Littérature.
Les heures consacrées à l'étude sont :—

Matin	**9.30 à 12.00**
Après-midi	**2.30 à 5.30**
Soir	**7.30 à 10.00**

Ottawa, 16 Sept. 1886—1a.

HOTEL RIENDEAU
TENU SUR LE PLAN
Européen et Américain,
64 Rue St Gabriel, Montréal

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.
On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.
JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

BARDEAUX !

M. G. A. Adam, de la Pointe Gatineau, informe ses amis et le public en général qu'il a en mains une grande quantité de Bardeaux en pin avec chanfrein et pleiné dans les côtés qu'il vendra à d'aussi bonne conditions que partout ailleurs. Les personnes qui désireraient acheter de bons bardeaux avec chanfrein y gagneront car ce qui donne de la valeur au bardeau offert en vente par M. Adam, c'est la manière dont il est chanfriné et la qualité du bois dont il est fait. M. Adam n'emploie pas les restes de son moulin pour confectionner son bardeau, mais le fait d'après le billot de bois solide. Avis aux connaisseurs ?
G ADAM
Pointe Gatineau.
Ottawa, 29 Oct. 1886—6m.

MOUSTACHES !

La manière de faire croître une jolie moustache en quelques semaines sera donnée avec tous les détails particuliers en envoyant un timbre poste de 3 centins à
WILLIAM JONES.
Nos. 30 et 32 rue Steiner, Toronto, Ont

CHEVEURS MAGNIFIQUE

Les dames qui enverront un timbre de poste de 3 centins recevront des instructions sur la manière de garder à leur cheveux leur couleur primitive, les empêcher de tomber et se garantir des maux de tête
Adressez :
WILLIAM JONES
30 et 32, rue Steiner, Toronto, Ont.
Ottawa, 13 Sept. 1886—1an

Poudres de Condition d'Alexander
BOULES POUR les ROGNONS
ET AUTRES
MEDECINES CELEBRES
POUR LES
Chevaux
AGENT A OTTAWA :—C. STRATTON.
Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour efficacité, ne se trouvent que chez M. C STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.
T ALEXANDER.
N. B.—On peut aussi obtenir l'article véritable chez V LAPORTE, rue Rideau GOODALL & FILS, rue Wellington et DALGLISH & FRERE, rue Queen ouest.

Quelques uns des avantages
DES
CELEBRES
AMERS INDIGENES,
—LE—
POPULAIRE TONIQUE STOMACHIQUE.

1er **Avantage**—Les "Amers Indigènes" sont à la portée de toutes les bourses. Le pauvre peut en faire usage, et le riche ne peut pas les remplacer avec son argent. Avec un paquet de 25cts. on prépare 3 ou 4 grandes bouteilles d'Amers de trois demiards.

2e **Avantage**—Les "Amers Indigènes" ne contiennent aucun minéral, mais seulement des plantes de nos campagnes, comme houblon, pissenlit, rhubarbe, et quinze autres plantes les plus populaires.

3e **Avantage**—On peut en prendre à volonté sans aucun danger.

4e **Avantage**—Les "Amers Indigènes" agissent sur les intestins, et sont un puissant purificateur du sang.

5e **Avantage**—Pour ouvrir l'appétit, et aider la digestion, les "Amers Indigènes" sont sans égal.

AVIS

EST par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session, au sujet de la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour un acte amendant l'acte d'incorporation de la dite compagnie et lui accordant le privilége de s'amalgamer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps fixé pour la complétion de ce dit chemin de fer et lui permettant d'émettre des débentures portant hypothèques ou par l'extension de ses pouvoirs de construction d'autres branches ou autrement pour amender le dit acte d'incorporation pour d'autres fins.
H. B. MACKINTOSH,
Secretaire de la Compagnie.
DATÉ à Ottawa, ce 5 Janvier, 1887.

Thomas Leblanc,
TAILLEUR
vient d'ouvrir une boutique de tailleur au Nos. 537 et 539, au magasin de M A. D. Richard, rue Sussex.
Toutes commandes exécutées avec promptitude et coupe garantie.
N. B.- Hardes fines une spécialité.

C. STRATTON
Marchand d'Epiceries
EN GROS ET EN DETAIL
COIN DES RUES
Dalhousie et St Patrick
OTTAWA
M. C. Stratton désire informer les épiciers qu'il leur vendra des épiceries de premier choix des prix extrêmement bas et livrés à domicile.

Pour garnir les Maisons.
Nous venons de recevoir un assortiment de
TAPIS de BRUXELLES
— DE —
TAPISSERIE
Voyez-les avant d'acheter.
Harris & Campbell,
RUE O'CONNOR.

Montres, Chaines, Colliers Etc.,
VENDUS AUX CONDITIONS TRES FACILES DE
$1. par semaine
—PAR—
Chevrier Freres
466, RUE SUSSEX.
Montres d'or pour dames, reveil matins cadres miroirs, etc.,
vendus à la semaine par
CHEVRIER FRERES
N. B. Vous aurez la visite de notre agent avec des échantillons

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumis ion pour des provisions aux sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de samedi le 30 avril 1887, afin de distribuer, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1888, ces provisions aux sauvages, consistant en Farine, Lard, Epiceries, Ammunition, fic lle, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc. devant être livrés à différents endroits dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Les blancs de soumissions contenant les particularités relatives aux provisions requises, dates de leur livraison, etc., peuvent être demandés au soussigné ou au commissaire des Sauvages à Régina ou au Bureau des Sauveges, Winnipeg.

Des soumissions peuvent être faites séparément pour chacune des marchandises demandées, ou pour une partie quelconque des marchandises demandées, ou pour toute les marchandises désignées dans les cédules et le département se réservant le droit de refuser le tout ou une partie quelconque d'une soumission.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une Banque Canadienne en faveur du surintendant général des affaires des Sauvages pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat lorsqu'il en sera requis de le faire ou s'il ne le remplit pas tel que requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Les soumissionnaires doivent mentionner dans la colonne spéciale de la cédule, la valeur totale des marchandises pour lesquelles ils soumissionnent, ou leurs soumissions ne seront pas prises en considération.

En sus de la signature du soumissionnaire, chaque soumission devra être signée par deux cautions acceptables par le Département pour la bonne exécution du contrat.

Quand des instruments d'une marque particulière sont demandés, c'est parce que les articles designés conviennent mieux au Département pour l'usage auquel ils sont désignés ; dans ce cas, la compétition entre les soumissionnaires ne peut avoir lieu qu'au sujet du transport des marchandises à l'endroit où elles doivent être livrées

Dans tous les cas le transport doit être fait par voies ferrées, les entrepreneurs devant faire les arrangements nécessaires pour faire transporter immédiatement ces provisions des gares de chemin de fer à leur destination dans le magasin du Gouvernement à l'endroit de leur livraison.

Les soumissionnaires doivent prendre soigneusement connaissance des conditions suivantes :

1o Les provisions ne seront payées avant que le Département soit assuré de la livraison exacte de chaque article pour lequel paiement est demandé.

2o Aucune soumission pour provisions d'une description différente à celle donnée dans l'index ne sera prise en considération, et les provisions qui, lors de leur livraison, seront trouvées d'une qualité différente à celle demandée, seront refusées par les agents du Département ; et l'entrepreneur et ses cautions se ont tenus responsables de toute perte encourue par le Département pour ne pas avoir délivré les marchandises tel que requis par les conditions du contrat.

3o Il est bien entendu que les provisions doivent être livrées aux différents endroits pour le prix mentionné dans la soumission : "qu'aucune charge additionnelle ou aucun autre compte ne sera admis" et qu'un compte devra accompagner chaque envoi séparé de provisions. Un compte pour chaque livraison séparée devra aussi être expédié au Département des affaires des Sauvages à Ottawa et un autre au Commissaire des Sauvages à Régina, si les provisions sont pour les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque les provisions seront pour être livrées dans la surintendance du Manitoba le compte en triplicata devra être envoyé à E. McColl, Winnipeg.

4o Les prix doivent être donnés pour les articles à être livrés à chaque endroit de livraison mentionné dans la cédule pour chaque article pour lequel une soumission a été donnée, et non un prix approximatif par chaque article à tous les endroits de livraison ; aucune soumission basée sur un système de prix approximatif ne sera prise en considération

5o Les soumissionnaires doivent comprendre le coût, non seulement pour expédier leurs échantillons au Département des affaires des Sauvages, mais aussi le prix du fret encouru pour retourner tels échantillons au soumissionnaire.

6o Lorsque les échantillons sont pour être livrés "semblable échantillon" les soumissions doivent dire que l'échantillon peut être vu soit au département des affaires des Sauvages, au bureau du Commissaire des Sauvages à Régina, au bureau de l'Inspecteur en charge à Winnipeg, ou à n'importe laquelle des agences sous-mentionnées.

MANITOBA

Agent	*Agence*
H. Martineau	Aux Equoits, lac Manitoba
F Ogletree	Portage La Prairie.
A. M. Muckle	St Pierre.
R. J. N. Pither	Fort Francis.
Geo. McPherson	Assabaskasing.
John McIntyre	Savanne.
J. Reader	Grands Rapides.
A. McKay	Rivière Beren.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST

Agent	*Agence*
J. A. Markle	Birtle.
J. J. Campbell	Montagnes de Roches.
A. McDonald	Lacs Crouches.
W. S. Grant	Réserve Assiniboine.
P. J. Williams	Fire Hills.
J. B. Lash	Réserve Muscowpetung.
H. Keith	Montagnes Touchwood.
J. M Rae	Prince Albert.
J. A. MacKay	Battleford.
G. G. Mann	Lacs Oignon.
J. A. Mitchell	Victoria.
W. Anderson	Edmonton.
S. B. Lucas	Montagne de la Paix.
W. Pocklington	Réserve des Sangs.
M Begg	Traverse des Pieds Noirs
W.C. de Balinhard	Réserve des Sarcys.

et on ne s'occupera aucunement de l'échantillon d'un article quelconque accompagnant la soumission si un échantillon complet de tel article est exposé au Département des affaires des Sauvages ou à aucun autre bureau ou agences susdits.

7o Ces cédules ne doivent pas être détruites—elles doivent être retournées entières au Département quand même on aura soumissionné que pour un seul article—et les soumissionnaires doivent dans la lettre accompagnant leurs soumissions, nommer les pages de la cédule sur lesquelles sont les articles pour lesquels ils ont soumissionné.

La plus basse ni aucune des soumissions seront nécessairement acceptées.

L. VANKOUGHNET,
Député Surintendant Général des Affaires des Sauvages,
Département des Affaires des Sauvages,
Ottawa, février 1887.

CHEMIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"
LA
VOIE LA PLUS COURTE
ENTRE
OTTAWA ET MONTREAL
Et Ottawa à Boston et New-York, et tous les points à l'Est et au Sud.

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL :

8.00 a.m. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à **11.30 a m.**

4.50 p.m. TRAIN RAPIDE avec salle à dîner, arrivant à Montréal à **8.20 p.m.**, se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à **12 30 p.m.** et **8.00 p.m.** de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud. Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à **7.45 a.m.** et **4.35 p.m.** se raccordant avec les trains Express de Montréal.

Express de Boston et New-York viâ Rouse's Point.

1.20 p.m. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à **5.50 p.m.** et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arriveront à Boston à **7.49** et à New-York à **7.00** le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à St. Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.
E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Général.
PERCY R. TODD
Agent général des passagers.

James R. Bowes
ARCHITECTE
Chambre 25,
SCOTISH ONTARIO CHAMBERS
RUE STARKS.
Ottawa 9 juin 1886—1a

PORTRAITS!
GRANDE REDUCTION
Photographies grandeur
CABINET
$2.00 par doz.
CHEZ
Dorion & Delorme
140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex
Coin de la rue Rideau,
OTTAWA.
P. S.—Satisfaction garantie.